

DOSSIER DE PRESSE

PRIX ANNETTE GIACOMETTI POUR LE DROIT DES ŒUVRES ET DES ARTISTES



Annette et Alberto Giacometti pendant l'accrochage de la rétrospective de l'artiste à la Tate Gallery, 1965

SOMMAIRE

Le PRIX ANNETTE GIACOMETTI

pour le droit des œuvres et des artistes

p.3

- Un prix d'honneur
- Une bourse à projet

Interview de Véronique Wiesinger

Directrice de la Fondation Alberto et Annette Giacometti

p.5

La contrefaçon des œuvres d'art

en 3 questions

p.6

Le droit au respect du nom de l'auteur et de son œuvre et le droit d'exploitation

en 5 questions

p.7

Images disponibles pour la presse

p.8

La contrefaçon des œuvres d'art vue par la presse

p.10

Informations pratiques

p.17

LE PRIX ANNETTE GIACOMETTI

POUR LE DROIT DES ŒUVRES ET DES ARTISTES

SERA DÉCERNÉ EN MAI 2011

En créant le Prix Annette Giacometti pour le droit des œuvres et des artistes, la Fondation Alberto et Annette Giacometti compte attirer durablement l'attention du public sur la contrefaçon des œuvres d'art et les dommages qu'elle cause, et/ou à façonner une nouvelle image de la protection des droits des auteurs d'œuvres d'art.

Le Prix Annette Giacometti sera décerné en mai 2011 par un jury composé de six membres - juriste, économiste, ayant-droit d'artiste, collectionneur, artiste... sous la présidence de Véronique Wiesinger, directrice de la Fondation Alberto et Annette Giacometti.

LE PRIX ANNETTE GIACOMETTI

Ce prix d'honneur vise à récompenser une exposition, un ouvrage, un article, un site Internet, un mémoire universitaire, un documentaire, toute initiative qui aura promu le droit des œuvres et des artistes.

UNE BOURSE À PROJET DE 10 000 €

Une bourse à projet sera attribuée pour aider à la réalisation d'un projet individuel ou collectif de toute nature contribuant à attirer l'attention du public sur la contrefaçon des œuvres d'art et les dommages qu'elle cause, et/ou à façonner une nouvelle image de la protection des droits des auteurs d'œuvres d'art. L'appel à projets a été lancé le 2 février 2011.

>>> Télécharger l'appel à projets <<<

La contrefaçon d'œuvres d'art est un fléau pour le patrimoine culturel mondial !

Aujourd'hui la contrefaçon d'œuvres d'art est une véritable industrie. La dimension du marché de l'art, la hausse des prix des œuvres et le développement d'internet accroissent sa prolifération. Aujourd'hui, plusieurs milliards d'euros sont le fruit de ce commerce illicite. Cet argent enrichit le crime organisé.

Les collectionneurs sont gravement lésés. Parce que ce problème est sous-estimé, de plus en plus de ces contrefaçons et faux se retrouvent jusque dans les musées.

Il est urgent que des mesures soient prises pour protéger le patrimoine culturel des générations futures, respecter les artistes, les œuvres et leur droit, défendre les amateurs et les collectionneurs.

FONDATION ALBERTO ET ANNETTE GIACOMETTI

Créée en 2003, la Fondation Giacometti a pour but la protection, la diffusion et le rayonnement de l'œuvre d'Alberto Giacometti. Elle mène toute action visant la mise en valeur et la protection de l'œuvre d'Alberto Giacometti et travaille activement pour prévenir le trafic de faux et de contrefaçons d'œuvres d'art.

WWW.FONDATION-GIACOMETTI.FR
8 rue du Grenier Saint-Lazare - 75003 Paris

LA BOURSE À PROJET du
PRIX ANNETTE GIACOMETTI
POUR LE DROIT DES ŒUVRES ET DES ARTISTES
SERA DÉCERNÉE EN MAI 2011

Étudiants, écoles d'art, artistes, chercheurs
sont invités à concourir

Une bourse de 10.000 € sera attribuée, dans le cadre du Prix Annette Giacometti pour le droit des œuvres et des artistes, pour aider à la réalisation d'un projet individuel ou collectif de toute nature contribuant à attirer l'attention du public sur la contrefaçon des œuvres d'art et les dommages qu'elle cause, et/ou à façonner une nouvelle image de la protection des droits des auteurs d'œuvres d'art.

Cet appel à projets s'adresse à toute personne ou organisme, quelle que soit sa langue ou sa nationalité. Le projet devra être rédigé en français ou en anglais et remis à la Fondation au plus tard le 8 avril 2011.

Les projets seront porteurs d'un discours moderne sur ces sujets, adapté à l'ère d'Internet et de la communication globalisée.

La réalisation pourra être prévue sur tout support (documentaire télévisuel, livre, site Internet, exposition, bande dessinée, film, clip vidéo, etc.).

Le jury sera composé de six membres - juriste, économiste, ayant-droit d'artiste, collectionneur, artiste... - sous la présidence de Véronique Wiesinger, directrice de la Fondation Alberto et Annette Giacometti.

>>> Télécharger l'appel à projets <<<

La contrefaçon d'œuvres d'art est un fléau pour le patrimoine culturel mondial !

FONDATION ALBERTO ET ANNETTE GIACOMETTI

Créée en 2003, la Fondation Giacometti a pour but la protection, la diffusion et le rayonnement de l'œuvre d'Alberto Giacometti. Elle mène toute action visant la mise en valeur et la protection de l'œuvre d'Alberto Giacometti et travaille activement pour prévenir le trafic de faux et de contrefaçons d'œuvres d'art.

WWW.FONDATION-GIACOMETTI.FR
8 rue du Grenier Saint-Lazare - 75003 Paris

"SENSIBILISER ACTEURS DU MARCHÉ, MONDE CULTUREL, POUVOIRS PUBLICS, AU RESPECT DU DROIT DES ARTISTES"

Entretien avec Véronique Wiesinger,
directrice de la Fondation Alberto et Annette Giacometti

1/ En mai 2011 le Prix Annette Giacometti pour le droit des œuvres et des artistes sera décerné. Pouvez-vous nous expliquer le choix et la portée de cet énoncé ?

Le conseil d'administration souhaitait rendre hommage à l'action d'Annette Giacometti qui a lutté pendant près de trente ans après

la mort de son mari pour éliminer les contrefaçons. Mais il y a eu des discussions nourries au sein du conseil sur l'intitulé complet. Nous voulions mettre en avant une attitude positive et constructive, qui vise d'abord à éduquer le public et sensibiliser les acteurs du marché et du monde culturel, ainsi que les pouvoirs publics, au respect du droit des artistes.

2/ La Fondation Alberto et Annette Giacometti est à l'initiative de ce Prix. En quoi cette action est cohérente avec la mission de la Fondation ?

La Fondation a la gestion de la majorité des droits d'auteur d'Alberto Giacometti et pour mission de promouvoir et défendre son œuvre. Après notre création en 2003, il nous est vite apparu que sans une prise de conscience collective du problème de la fraude et de la contrefaçon artistiques, nos efforts isolés seraient vains. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Fondation a co-fondé en 2007 l'Association des Ayants Droit d'Artistes Décorateurs et Designers, partenaire du Comité National Anti-Contrefaçon. C'est aussi pourquoi nous annonçons la création

de ce Prix au Congrès Mondial contre la Contrefaçon, sur le stand que nous partageons avec le Musée Rodin, la Fondation Hartung-Bergman et Picasso Administration.

3/ Vous avez choisi de décerner un grand prix et une bourse à projet. Pouvez-vous nous en préciser le sens ?



"Nous voulions mettre en avant une attitude positive et constructive, qui vise d'abord à éduquer le public et sensibiliser les acteurs du marché et du monde culturel, ainsi que les pouvoirs publics, au respect du droit des artistes"

Le Grand Prix récompense une action menée dans l'année écoulée. Il est principalement honorifique. La Bourse est une incitation financière, dirigée en particulier vers les jeunes générations, à s'emparer de cette question qui les concerne au premier chef.

4/ Il est indéniable que la prolifération de la contrefaçon met en péril le patrimoine culturel mondial. Quels en sont les risques ?

L'immense majorité des contrefaçons dénaturent le modèle authentique. Ce sont des sous-produits sans qualité. Aujourd'hui, on constate que les contrefaçons s'infiltrent jusque dans les musées où elles pervertissent le regard du public. Il s'agit d'une gangrène par des ersatz. La pratique de l'art est

unique à l'être humain, et l'art authentique est inséparable du concept de civilisation. Le but des contrefacteurs est toujours uniquement lucratif. Il s'agit seulement pour eux de faire de l'argent facile sur la notoriété de la création d'autrui. Ce sont des vampires et des parasites, et leur production étouffera lentement mais sûrement la création si nous ne réagissons pas.

LA CONTREFAÇON DES ŒUVRES D'ART

De quoi s'agit-il? Quels sont les risques ?

1 - Qu'est-ce qu'une contrefaçon d'œuvre d'art ?

C'est la reproduction totale ou partielle d'une œuvre d'art, ou son exposition ou sa diffusion par tout moyen, ainsi que toute traduction, adaptation ou transformation, arrangement ou reproduction par un art ou un procédé quelconque, sans l'autorisation préalable de l'auteur ou de ses ayants droit. (Code de la Propriété intellectuelle)

Contrefaçon : quels sont les risques ?

La contrefaçon est un délit punissable de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende, tout comme la vente, l'importation ou l'exportation des pièces contrefaisantes. Les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 500 000 euros d'amende si les faits ont été commis en bande organisée.

2 - Qu'est-ce qu'une fraude en matière artistique ?

C'est le fait d'apposer un nom usurpé sur une œuvre d'art ou d'imiter la signature d'un artiste dans le but de tromper l'acheteur sur l'auteur de l'œuvre proposée, et pour un marchand ou intermédiaire, de conserver l'œuvre ainsi libellée ou signée ou de la mettre en vente ou en circulation. (Loi du 9 février 1895)

Fraude artistique : quels sont les risques ?

Deux ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende, sans préjudice des dommages-intérêts s'il y a lieu.

3 - Qu'est-ce que le recel de contrefaçon ?

Le contrefaçon est un délit. Le recel est le fait de dissimuler, de détenir ou de transmettre une chose, ou de faire office d'intermédiaire afin de la transmettre, en sachant que cette chose provient d'un crime ou d'un délit, ou le fait, en connaissance de cause, de bénéficier, par tout moyen, du produit d'un crime ou d'un délit. (Code pénal)

Recel de contrefaçon : quels sont les risques ?

Cinq ans d'emprisonnement et 375 000 euros d'amende, portés à dix ans d'emprisonnement et 750 000 euros d'amende si le recel est commis de façon habituelle ou en utilisant les facilités que procure l'exercice d'une activité professionnelle ou en bande organisée.

LE DROIT AU RESPECT DU NOM DE L'AUTEUR ET DE SON ŒUVRE ET LE DROIT D'EXPLOITATION

La contrefaçon consiste dans la violation de plusieurs droits, comme le droit au respect du nom de l'auteur et de son oeuvre ou encore les droits exclusifs d'exploitation.

1 - En quoi consiste le droit d'exploitation de l'œuvre d'un artiste ?

Il s'agit notamment du droit exclusif de diffuser l'œuvre auprès du public et d'autoriser la reproduction de l'œuvre, que ce soit par l'image ou par l'édition et ce quelque soit le support. Il s'agit également du droit d'adapter l'œuvre.

2 - Quelle est la durée de ce droit exclusif ?

À compter de la création de l'œuvre, le monopole d'exploitation qui a duré toute la vie de l'artiste à son profit, demeure encore pendant 70 ans après sa mort, au profit exclusif de ses ayants droit.

3 - Y a-t-il des devoirs du titulaire de droits pendant la durée des droits exclusifs ?

Oui. L'abus dans l'exploitation ou la non-exploitation de l'œuvre est sanctionné par le Code de la Propriété intellectuelle.

4 - Que se passe-t-il après l'expiration des droits exclusifs d'exploitation ?

70 ans après la mort de l'artiste, l'œuvre divulguée de son vivant entre dans le domaine public, ce qui signifie que la reproduction des œuvres originales divulguées est libre, à condition que la reproduction respecte le droit au respect du nom et de l'œuvre.

5 - Qu'est-ce que le droit au respect du nom et de l'œuvre ?

Le droit au respect du nom, c'est le droit à la paternité, c'est-à-dire le droit d'obliger à toujours mentionner le nom de l'auteur de l'œuvre lorsqu'elle est exploitée.

Le droit au respect de l'intégrité de l'œuvre, c'est le droit d'imposer à toute exploitation de demeurer fidèle au modèle original et de ne pas porter atteinte à son image par une exploitation inappropriée.

Il s'agit de deux éléments du droit moral de l'artiste qui est quant à lui perpétuel ; il ne s'éteint jamais. Même après l'entrée de l'œuvre dans le domaine public, ce droit permet de contrôler par exemple la fidélité au modèle original ou le respect du matériau de reproduction voulu par l'artiste.

Il permet aussi de contrôler le nom sous lequel l'œuvre est diffusée.

IMAGES DISPONIBLES POUR LA PRESSE

Toutes les images figurant dans ce dossier sont à créditer,
sauf indication contraire : Courtesy Fondation Alberto et Annette Giacometti

VRAI



Alberto Giacometti,
Lampadaire, modèle figure, vers 1933-34
Bronze, h. 154,5 cm

FAUX



Surmoulage
Acheté à Paris dans les années 1970

Le lampadaire modèle figure d'Alberto Giacometti est l'un de ses objets les plus contrefaits depuis plus de trente ans, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis.

On en trouve régulièrement à vendre, notamment sur des sites internet américains de décoration.

Il existe de nombreuses contrefaçons de ce lampadaire dont voici deux exemples.

Certaines contrefaçons sont facilement décelables tandis que d'autres peuvent induire en erreur un acheteur averti et sont alors vendues au prix d'un authentique.



Contrefaçon
Vendue sur des sites internet américains

FONDATION ALBERTO ET ANNETTE GIACOMETTI

VRAI



Alberto Giacometti,
Annette, 1960
Huile sur toile, 54 x 50 cm



FAUX



Contrefaçon d'un portrait d'Annette
91 x 51 cm



Cette contrefaçon a été exécutée en Suisse par un dénommé Juninger dans les années 1970. Elle reprend les caractéristiques d'un portrait connu d'Annette Giacometti et porte une signature contrefaite.

Après être passée entre plusieurs mains elle est apparue sur le marché où elle a été saisie à la demande d'Annette Giacometti. Une affaire célèbre en Angleterre dans les années 1990 concernait

des faussaires qui s'étaient faits une spécialité de ce type de peintures contrefaites, en fabriquant la documentation de leur historique.

VRAI



Alberto Giacometti,
Femme de Venise IX, 1956
Bronze, h. 113 cm



FAUX



Contrefaçon de la *Femme de Venise IX*, H. : 110 cm



Cette contrefaçon vient des Etats-Unis où elle circulait dans les années 1970. Elle est passée entre plusieurs mains avant d'être proposée à une galerie française.

Cette contrefaçon était vendue pour un prix très inférieur à ce qu'aurait normalement coûté une sculpture authentique. Elle a été saisie à la demande d'Annette Giacometti. Contrairement

aux reproductions contrefaisantes créées ex-nihilo, il s'agit du surmoulage d'un bronze original.

LA CONTREFAÇON DES ŒUVRES D'ART VUE PAR LA PRESSE



Le Journal des Arts

L'ACTUALITÉ DE L'ART ET DE SON MARCHÉ À TRAVERS LE MONDE

6 Événement

EN BREF

Un prix pour lutter contre le piratage

PARIS ■ À l'occasion du Congrès mondial de lutte contre la contrefaçon et le piratage, organisé du 2 au 3 février à la Cité des sciences et de l'industrie, à Paris, la Fondation Alberto et Annette Giacometti a créé le prix Annette Giacometti pour le droit des œuvres et des artistes. Ce prix, qui délivrera au lauréat une bourse de 10 000 euros, vise à récompenser « un ouvrage, un article, un site Internet, un mémoire universitaire ou un documentaire qui aura promu le droit des œuvres et des artistes. » Les concurrents ont jusqu'au 8 avril pour faire parvenir leurs projets à la fondation, 8, rue du Grenier-Saint-Lazare, 75003 Paris.

→ www.fondation-giacometti.fr

LE JOURNAL DES ARTS N°341 / Du 18 février au 3 mars 2011

Les faux, un vrai problème

Véronique Wiesinger, directrice de la fondation Giacometti, fait feu de tout bois contre les contrefaçons, un phénomène en plein boom qui demande des mesures urgentes.

ENTRE AOÛT 2009 ET FÉVRIER 2010, la police allemande a saisi près de Mayence 1 210 faux Alberto Giacometti. Véronique Wiesinger, conservatrice en chef du patrimoine et directrice de la fondation Alberto et Annette Giacometti, a fait de la contrefaçon artistique son cheval de bataille. C'est également celui de l'Association des auteurs d'œuvres d'art décoratives et designées (AATDADO) créée en 2007, regroupant la fondation qu'elle dirige, celle de Le Corbusier, les auteurs d'œuvres de Charlotte Perleand, Paul Dupuy-Lafont, Jean Michel Frank et Emilio Terry.

La Guerre Décorative : Les contrefaçons artistiques ont toujours existé. Pourquoi en faites-vous un axe prioritaire de votre action ?

Véronique Wiesinger : Ce qui est nouveau, c'est l'ampleur du phénomène, notamment en provenance des pays asiatiques. Il faut savoir que la contrefaçon artistique est un moyen facile d'obtenir beaucoup d'argent avec une mise de fonds limitée. Les policiers savent très bien qu'elle est une source de financement pour le grand banditisme et le terrorisme. Le contenu de l'intercept saisi en Allemagne représentait, au cours des procès artistiques, pas loin de 5 milliards d'euros ! Un bronze qui, à l'air bon, vaut 2 M€, acquit à 10 % de sa valeur par un acheteur cubain, c'est en moyenne 200 000 € pour un coût de production de moins de 30 000 €. Imaginez pour un plan ! De plus, l'équivalent de 200 000 € de faux résidents ont pris de la place dans un couloir. Nous comprenons ça donc dans une

bataille à dimensions. Il est alors beaucoup plus simple de franchir les frontières, surtout à l'échelle du phénomène, et cela va empirer en l'absence de responsabilisation des fournisseurs d'accès et d'hébergement.

Pour les contrefaçons industrielles, les pouvoirs publics ont joué un rôle actif ces dernières années. Et dans le domaine artistique ?

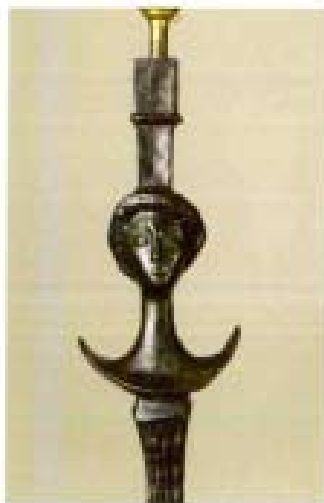
Il revient aux grandes marques d'avoir fait pression pour mettre en place des moyens de lutte efficaces. Le Comité national anticontrefaçon (CNAAC), une plate-forme transnationale qui regroupe l'ensemble des personnels concernés, a été créé en 1995. La création de l'AADADD en sa présence au sein de cette structure répondait d'abord à un besoin de visibilité. Le problème dans notre domaine, c'est qu'aucune stratégie n'existait, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) n'a pas un seul chiffre ! Et les moyens de lutte restent insuffisants. On a failli ne plus avoir de service de police dédié à la contrefaçon artistique. La Brigade centrale pour la répression de la contrefaçon industrielle et artistique (BRCRIA) n'a plus de missions opérationnelles. L'OCCE (Office central de lutte contre le trafic des biens culturels) a étiqueté son fonction mais sans moyens supplémentaires. Pour les douanes, la lutte contre la contrefaçon industrielle est une tâche très lourde, aussi le problème de la contrefaçon artistique est négligé.

Vous brosez les tableaux pour le moins, très près de la direction...

Oui, mais il y a aussi des choses positives. D'une part, nous avons le soutien du ministre de la Culture pour créer un groupe de travail sur la contrefaçon artistique au sein du CNAAC qui devient être effectif à partir de la rentrée. D'autre part, lorsque la France a présidé l'Union européenne, le problème des contrefaçons a été mis au premier plan. La situation du 25 septembre 2008 a abouti à la création de l'Observatoire européen de la contrefaçon et à la mise en place d'un plan d'action 2009-2012.



Rues de l'intégrité de la police en Allemagne, saisie massive d'œuvres : 1 200 faux plâtres et bronzes de Giacometti.



Exemple par vernissage
H. 188 cm.



Exemple euharistique
H. 154,5 cm.



Exemple par sapin
H. 152,0 cm.

Alberto Giacometti, L'empirisme, modèle figure, bronze.

La notion, les grands motifs, qui se débattent de plus en plus en utilisant le droit d'auteur, ont joué un rôle important. Les dispositions encourageant la collaboration avec les ayants droit ont été mises en place pour les musées. Et tout que résultats de droit d'auteur, nous sommes aussi concernés, et nous l'avons appelé au ministère de la Culture.

Quelle est selon vous la manière la plus efficace d'agir ?

Il faut commencer par une prise de conscience de l'ensemble des acteurs du monde de l'art : marchands, commissaires-priseurs, experts, mais aussi conservateurs de musées, puis travailler avec la police, la douane, la poste, les transporteurs, pour travailler de concert la mise en place des mécanismes d'alerte. Il n'est pas imaginable de demander à la douane de consulter les catalogues raisonnés des artistes du mille adhérents de l'ADAGP. Mais une sculpture en bronze achetée ou échangée aux États-Unis et revendue par FedEx devrait être contrôlée. La direction des musées de France ne devrait plus diffuser de « certificats » à des contreparties, fixant leur circulation au Musée et leur exportation. Les commissaires-priseurs français devraient disposer d'une base de données avec les coordonnées des ayants droit organisés pour prendre leur avis. Ce n'est pas encore le cas. Il faut que cela change.

Pourquoi avoir créé une association dans le domaine des arts dérivés ?

Il n'était pas évident au préalable car la plupart des pièces ne sont pas numérotées, mais il est beaucoup plus difficile d'en contrôler la traçabilité. Contrairement aux beaux-arts, c'est un marché encore étroit à la communication des sources et où les fautes proviennent abondamment, avec des documents faibles. Seule la numérotation permet de garantir que telle pièce est bien celle qui est posée dans telle vente et de contrôler que le certificat qui l'accompagne est bien le sien. Les arts dérivés sont une cible privilégiée pour les faussaires. Nous nous en rendons compte avec les luminaires en bronze et pièces d'Alberto Giacometti.

Les faux Giacometti sont-ils faciles à reconnaître ?

C'est qui est déjà fait en France vient d'être chassé d'ailleurs où il est tel capitaine d'après une ou deux photos seulement, privilégiant ainsi l'inspiration des détails. Mais il y a aussi des surmoulages ou des formes non autorisées, qui peuvent tromper la non spécialité : un bronze contrefait à même figuré dans une atmosphère abstraite dans un musée de Genève. Il y a peu, nous à Genève, un amateur a acheté dans une galerie deux bronzes inspirants qui se sont révélés être faux. La galerie les avait achetés sur eBay ! Ce

site n'est pas qu'un circuit de seconde main et il ne prend aucune mesure en matière pour lutter contre la contrefaçon artistique, même vendue en tant que telle. eBay fait passer tout l'effort et son cœur en fait sur les ayants droit, qui n'ont pour ainsi dire aucun contrôle de la provenance et n'ont pas les moyens des musées. Par ailleurs, dans plusieurs pays, eBay n'a pas de système d'alerte et le monitoring que nous effectuons est impossible. La contrefaçon concerne tous ceux qui documentent 5 000 € pour acheter ou louer une œuvre d'art ou une lithographie. C'est pour cela qu'il faut qu'un legs public soit sensibilisé à ce problème. Et il est vrai, il n'y a qu'à regarder le succès de l'exposition organisée par le Victoria & Albert Museum et Scotland Yard sur la contrefaçon artistique en dehors d'œuvre. Je rêve que l'on puisse faire la même chose en France pour l'art moderne et contemporain, avec les originaux et les copies. Le patrimoine est un asset économique majeur pour la France, que ce soit en termes de tourisme ou de marché de l'art. Mais il ne va pas de soi que la loi le rende de notre responsabilité. La confusion ne profite qu'à la fièvre la plus nocive de la société globalisée.

Projet musée par Sylvain Allard

À l'initiative Alberto et Annette Giacometti, il a été créé le Centre Saint-Louis, Paris (17), pour la recherche et la diffusion de l'art.

ART | MARCHÉ

Un faux air de Giacometti

Mis en ligne le 01/09/2009

Saisie de faux Giacometti. "Libé" avait, en mars dernier, rencontré le faussaire.

Cheveux roux frisés en queue-de-cheval, yeux bleu glacé, barbe blanche et grandes lunettes, l'air d'un brocanteur passablement illuminé, l'homme de 59 ans que nous avons rencontré en mars, à Stuttgart, n'avait pas tellement l'allure du grand aristocrate qu'il prétendait être. Ni, du reste, du spécialiste d'Alberto Giacometti. Il y a une semaine, la police a mis un terme à des activités plus troubles, en découvrant dans un entrepôt près de Mayence un millier de faux Giacometti. L'homme a été placé en détention ainsi qu'un marchand de 61 ans et son épouse, accusés d'avoir monté un des plus vastes trafics de contrefaçons du sculpteur. Leur identité n'a pas été publiée.



D.R.

"Libération" peut cependant révéler que le personnage fantasque au cœur de cette affaire s'appelle Lothar Wilfried Senke. Si nous étions allés à sa rencontre, c'est que nous le savions soupçonné de produire depuis des années des faux Giacometti.

Cette saisie rejoint ainsi une galerie des horreurs déjà bien fournie. On en a signalé à Munich, Hambourg, Vienne, Bâle, Londres et aux Pays-Bas. En 2007, le musée de Mannheim avait inauguré une exposition Giacometti d'une centaine de sculptures. Toutes fausses. Le directeur avait dû partir, mais aucune enquête n'avait été ouverte par les autorités locales. Seule la détermination d'une magistrate au parquet de Stuttgart, Mirja Feldmann, et d'une unité spécialisée en art de la brigade criminelle du Bade-Wurtemberg a eu raison d'un trafic qui aurait rapporté des dizaines de millions d'euros.

En mars, Senke avait été appelé à témoigner devant le tribunal, où trois hommes accusés d'avoir monnayé des faux étaient jugés. Tout juste ont-ils admis avoir acheté des pièces provenant, selon eux, de Diego Giacometti, le frère de l'artiste. Alors que le procès se poursuit encore actuellement, ils encourrent jusqu'à dix années de réclusion.

Sur l'estrade, une statuette, dans une petite salle, une brochette d'avocats. Senke parlait dans sa barbe inaudible. Son avocat est vite intervenue pour refuser qu'il témoigne. Mais l'homme est loquace. Il n'a pas dû se montrer bien prudent, puisque, après des mois de filatures, les policiers ont abouti à cet entrepôt, qui serait au nom de la société du marchand inculpé. "Keine Rolle", s'obstinait à nous dire Senke : "Je n'ai joué aucun rôle dans ces trafics et je ne comprends pas pourquoi j'ai été appelé devant le tribunal, sinon que je suis un spécialiste de Giacometti. Jamais de la vie je n'ai écoulé des figurines de Giacometti, il m'est juste arrivé d'exposer ce que m'a remis Diego". Se disant historien de l'art autodidacte, il parlait en de grandes digressions : "Le scandale est ailleurs". Les détails qu'il versait à profusion étaient tous hautement fantaisistes.

Lui disait avoir travaillé dans le cinéma, avoir connu Jean-Louis Barrault et Marcel Marceau, avoir été le fils adoptif d'un dignitaire communiste en Allemagne de l'Est, où il aurait passé près de cinq années en prison pour avoir défendu la démocratie. Toujours difficile de démêler le faux du vrai chez ce grand mythomane. Il se proclamait "Reichsgraf von Waldstein", autrement dit comte du Saint Empire. Malheureusement, d'une lignée qui s'est éteinte en 1792. En 2004, dans un ouvrage publié à compte d'auteur, il assurait avoir rencontré Diego Giacometti en 1978, à Paris. Mais il n'a jamais pu nous en fournir la moindre preuve. (...) Senke adoptait une thèse colportée depuis des décennies : "Sans Diego, il n'y aurait pas eu d'œuvre Giacometti".

Alberto aurait été "idolâtré" comme "un génie isolé", et son frère injustement relégué dans l'ombre, alors qu'il était le véritable inspirateur de cette "œuvre commune". La veuve d'Alberto, Annette, est dénoncée comme la grande prêtresse de ce culte, qui lui aurait permis de garder le contrôle sur l'œuvre. Diego se serait enfermé dans un silence amer. Mais il aurait dissimulé "dans les environs des Mesnuls" des tirages en bronze et des moulages en plâtre que son frère lui aurait remis en cachette d'Annette. "Au moins 300 œuvres d'Alberto, dans leur grande majorité des plâtres". Et à qui Diego les aurait-il confiés ? On vous le donne en mille.

Un conte qui a le grand avantage d'examiner la circulation d'objets non identifiés, avant d'arriver à toutes les successions. Tout en essayant de s'imposer ainsi comme un spécialiste de l'artiste, l'homme à queue de cheval était vu se baladant sur les parkings des foires d'antiquaires pour proposer ses statuette dans sa camionnette.

Un bel exemple de ce modus operandi a été fourni par Henry's, une officine allemande qui a proposé aux enchères, en juin 2007, un "bronze signé Giacometti". Interrogée sur sa provenance, elle a tranquillement répondu qu'il "provenait de Lothar Senke, comte de Waldstein", qui l'avait "obtenu avec d'autres pièces de Diego, lequel les avait reçues des mains d'Alberto". Mise à prix : 3 900 euros. Bonne affaire, pour un artiste dont des bronzes peuvent dépasser les 15 millions de dollars à New York. Mais, à Vienne, un autre faux a été proposé pour plus de 500 000 euros. Ces faux ont commencé à apparaître il y a une dizaine d'années, et les premiers saisis l'ont été non loin de Stuttgart, en 2001. Les auteurs faisaient dans l'invention, en remaniant des images originales, dans des formes de plus en plus invraisemblables. En bronze et même en plâtre, dans toutes les dimensions, on a eu droit à tout, des nus, des têtes, des grandes femmes debout, des hommes qui marchent, ou plutôt qui chavirent.

L'inconscience de nombre d'amateurs et professionnels est consternante, quand on sait qu'ils ne prenaient pas toujours la précaution d'interroger la fondation Giacometti, qui gère les archives et les droits. Elle est désormais appelée à expertiser le millier d'objets saisis. Chaque jour qui passe, elle répertorie deux ou trois faux à travers le monde. **Vincent Noce @ Libération**

Cet article provient de <http://www.lalibre.be>





Version 17-Novembre 2012

Art moderne - Faussaires de génie

De faux tableaux troublent le marché

Un homme et deux femmes seraient à l'origine de la vente de faux tableaux expressionnistes allemands et français vendus sur le marché plusieurs millions d'euros.

Le Journal du Net - 17 novembre 2012

Un scandale d'ampleur européenne est en train de secouer le marché de l'art expressionniste et surréaliste. À l'origine de cet émoi, les révélations de la presse allemande sur deux collections fictives constituées de toutes pièces par des faussaires de génie. Parmi les artistes concernés : Fernand Léger, André Derain, Heinrich Campendonk et Max Ernst, auteur supposé de cette Horde de la « collection Jägers », aujourd'hui dans la collection Würth.



PARIS - Les marchands de tableaux modernes en Allemagne, en Suisse, à Paris et à Londres sont en émoi. Un scandale d'une ampleur croissante, et a priori introyable, de fausses œuvres de peintres expressionnistes et surréalistes, français et allemands (tel qu'André Derain, Fernand Léger, Heinrich Campendonk ou Max Ernst) les fait trembler. C'est la presse allemande qui a révélé l'existence de deux pseudo-collections dites « Jägers » et « Knops ». Werner Jägers, mort en 1992, et M. Knops les auraient constituées dans les années 1920-1930 auprès de galeries allemandes aussi renommées qu'Alfred Flechtheim ou Schama. Les tableaux inconnus portent au dos des étiquettes « Alfred Flechtheim » ou « Sammlung Jägers ». Encadrés de façon similaire, ils étaient inconnus avant 1985, comme nous l'a déclaré Ralph Jentsch, le spécialiste actuel de la galerie Flechtheim qui a fermé ses portes en 1933.

Galeristes suisses lésés

L'affaire a débuté en Allemagne le 27 août 2010 avec l'arrestation de trois présumés faussaires et/ou vendeurs. Ces interpellations font suite à des actions menées par des galeristes suisses lésés, et leurs clients internationaux. Victimes des faussaires, ils ont porté plainte au civil en 2006 et 2008, puis au pénal en juin 2010. Ceci a permis l'arrestation des trois acteurs principaux de l'affaire, un homme et deux femmes (Wolfgang et Hélène Beltracchi, et la sœur d'Hélène, Jeanette S.), qui auraient écoulé au moins 35 tableaux douteux en quinze ans.

Pourtant, les galeristes et experts sont presque tous unanimes : il s'agit de faussaires de génie ayant trompé les plus grands professionnels, tel Werner Spies, le fameux spécialiste de Max Ernst, coauteur du Catalogue raisonné de l'artiste (le septième tome, préparé par Sigrid Hetken et Werner Spies, est prêt à être publié depuis mars dernier, mais retenu chez l'éditeur parce que sept tableaux, que Werner Spies a reconnus et considérés toujours comme de la main d'Ernst, sont mis en doute par les avocats). Werner Spies, qualifié par le galeriste parisien Daniel Malingue de « Bon Dieu » et de « Sable », est la référence absolue pour Max Ernst. Ancien directeur du Musée national d'art moderne/Centre Pompidou de 1997 à 2000, il était aussi titulaire d'une chaire à l'université de Düsseldorf de 1976 à 2000. Par ailleurs, il siège au conseil d'administration du Musée Max-Ernst à Brühl (Rhénanie), ville natale de l'artiste, et défend son œuvre depuis 1986. Il nous a déclaré avoir authentifié 5 000 pièces d'Ernst et éliminé 350 autres, qu'il considérait comme fausses. Il ajoute que, si ses expertises sont normalement rémunérées, il fait part de ses découvertes aux acheteurs potentiels sans percevoir de commission, contrairement à ce qui est dit dans la presse allemande. Il trouve ainsi très injuste cette dernière à son égard, arguant qu'étant le plus réputé des experts dans cette affaire, il paie le rançon de la gloire.

Pac de certificats d'authenticité

L'histoire de la collection fictive Jägers est issue de l'imagination barbaque de Wolfgang Beltracchi. Avec l'aide de sa sœur, Hélène Beltracchi écoulait les tableaux, notamment par l'intermédiaire de la maison de ventes aux enchères Lempertz à Cologne, et racontait que leur grand-père, Werner Jägers, avait une importante collection de tableaux. Après le record mondial de 2,4 millions d'euros obtenu par un tableau de Heinrich Campendonk chez Lempertz en 2006, on découvre l'existence, sur celui-ci, d'une étiquette « Flechtheim ». Mais le certificat d'authenticité manqué. L'acheteur, la compagnie Trautenberg, dont le siège est à Malte, consulté par la galerie Artvera's à Genève, le réclame auprès de Lempertz et interroge Ralph Jentsch au sujet de cette étiquette. Ce dernier tranche sans hésitation : celle-ci est grossière et fautive. En outre, l'analyse chimique demandée par l'acheteur fait apparaître un composant dans la peinture qui n'existait pas en 1934, date supposée dudit tableau. Quand les galeristes Henze & Katterer, à Berne, acheteurs d'un (faux) Max Flechtheim chez Lempertz, apprennent en 2008 la plainte contre le vendeur pour annulation de la vente et remboursement, ils se joignent à l'accusation. Lempertz, qui n'a pas demandé de certificat aux experts attitrés des artistes, n'a toujours pas remboursé ses clients lésés. Aux termes de la loi allemande, les supposés faussaires peuvent être gardés en détention provisoire pendant six mois, ou l'occurrence jusqu'à fin février 2011. Leurs villas dans le Languedoc et à Enbourg-en-Briogau ont été hypothéquées à hauteur de 2,5 millions d'euros, selon l'hebdomadaire allemand Der Spiegel, à comparer aux sommes en jeu, de plusieurs dizaines de millions d'euros. Rappelons qu'un Max Ernst de 1927, porté, était proposé à 1 million d'euros par la galerie parisienne Caneau-Béraudière (maintenant Béraudière à Genève) à la Biennale des antiquaires, à Paris, en 2006. Cette galerie a négocié au moins cinq tableaux de la « collection Jägers ». Jacques de la Béraudière se retranche derrière l'avis des experts. D'autres tableaux auraient transité par des marchands parisiens, dont la galerie Hopkins-Custot qui n'a pas souhaité répondre à nos questions. De son côté, Daniel Malingue a reconnu avoir vendu un Forêt (1926) de Max Ernst, à l'occasion de son exposition monographique en 2003, avec la provenance Flechtheim-Jägers. Mais il estime que cette œuvre est « bonne ».

Olivier Grimm-Weissert

Légende photo

Cette huile sur toile de Max Flechtstein (cliquez sur le détail en vignette pour voir le tableau), Forêt et berge sur la Seine, 1908, provenant de la « collection Jägers » a été vendue par Lempertz à Cologne en 2001. Photo D. R.

Abonnement à

Le Net

Abonnement à

Le Journal des Arts



<http://www.libération.fr/culture/01012299781-chasse-aux-faussaires>

[Culture](#) 02/11/2010 à 00h00

Chasse aux faussaires

Trafic. Le ministère de la Culture a créé un groupe de travail pour enrayer la contrefaçon artistique.

[Réagir](#)

Par VINCENT NOCE

Un appel a été lancé à Paris pour une mobilisation générale face à la contrefaçon artistique, qui a pris des proportions dramatiques ces dernières années dans l'indifférence générale. Les représentants des successions Picasso, Dalí, Maillol et Rodin et l'association des ayants droit chargés des œuvres de Giacometti, Le Corbusier, Charlotte Perriand, Jean-Michel Frank, Emilio Terry, avec le comité des galeries d'art, ont réclamé que la contrefaçon artistique soit combattue à l'égal de celle des marques. Premier signe d'espoir : la création, le 21 octobre, au sein du comité national anticontrefaçon, d'un groupe de travail sur l'art, voulu par le ministère de la Culture.

Art déco. Le contraste est criant : l'information du public et la saisie de stocks de faux sacs Vuitton ou de montres Cartier, ainsi que l'adoption d'une loi en 2007, détonne avec l'absence d'efforts dans le domaine des arts. Chaque jour, des marchands et des maisons de ventes aux enchères proposent des faux. Dans certains domaines, comme l'Art déco, plus de la moitié des meubles ou objets circulant sur le marché sont faux. On ne compte plus les faux Dalí. Il y a deux ans, les enquêteurs de Gironde ont interpellé six personnes, dont une avocate bordelaise et un ébéniste ukrainien, saisissant une soixantaine d'imitations de grands noms des années 30. En janvier, deux hommes ont été condamnés à Grasse à plusieurs années de prison pour avoir écoulé des faux César par centaines.

Mais ces opérations restent exceptionnelles. La Direction générale chargée de la fraude (DGCCRF) a toujours refusé de s'occuper d'art. Les sociétés collectant les droits des artistes, telle l'ADAGP, renvoient aux titulaires des droits, alors que son statut lui confie la mission de défendre les « *intérêts moraux des auteurs* », et d'engager des procédures pour assurer « *l'intérêt général* » de la « *protection et la défense des auteurs et des ayants droit* ». Le ministère de l'Intérieur a mis fin au bureau d'enquête spécialisé. La cour d'appel de Paris traîne des pieds. Bref, les trafiquants sont ravis.

L'Europe n'a jamais engagé d'action visant la contrefaçon artistique, et l'Unesco, garante de la convention internationale des droits d'auteur, n'a pas assuré de suivi sur le sujet. Le conseil international des musées non plus, bien que les musées se retrouvent souvent impliqués. Lundi prochain à Stuttgart doit s'ouvrir le procès d'un énorme trafic de faux Giacometti : 1 200 imitations grossières (*Libération* du 28 août 2009). Mais, dénonce la Fondation Giacometti, le procureur n'a pas retenu l'atteinte au droit d'auteur. En 2007, la Kunsthalle de Mannheim avait présenté six Giacometti, tous faux, qu'elle a rendus au trafiquant sans engager aucune action.

Colloque. Il y a trois semaines, le musée Rodin a fait saisir trois sculptures à Saint-Dié (Vosges), dans une exposition maintenue par le conservateur et le maire, alors que les pièces - prétendument de Rodin, Dalí ou Degas - avaient été dénoncées comme contrefaites. La semaine dernière, les ayants droit ont réuni un colloque franco-allemand avec des juristes et des éditeurs d'art. Mais il a dû se rabattre en catastrophe au musée Rodin, alors qu'il devait se tenir en Allemagne. Le directeur du LehmbruckMuseum de Duisbourg, Raimund Stecker, a tout annulé à la dernière minute, paniqué par un scandale entraînant, selon ses dires, des « *soupçons contre des collègues* ». Le musée a en effet acheté un tableau de Heinrich Campendonk censé provenir d'un marchand disparu en 1992, Werner Joseph Jäger, qui s'est révélé être un faux. Deux petites-filles Jäger ont été incarcérées, soupçonnées d'un trafic de faux signés Ernst, Léger, Derain, Metzinger.

Nombre d'œuvres ont été diffusées par la maison de vente Lempertz, où un faux Campendonk a atteint le record de 2,9 millions d'euros, et un Pechstein près de 500 000 euros. Trois tableaux ont également été adjugés par Christie's à Londres. Certificats d'experts à l'appui.

INFORMATIONS PRATIQUES

PRIX ANNETTE GIACOMETTI

POUR LE DROIT DES ŒUVRES ET DES ARTISTES

LANCEMENT MARDI 2 FEVRIER 2011

Au Congrès Mondial sur la Lutte contre la Contrefaçon et le Piratage
Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris

REMISE DU PRIX EN MAI 2011

Bourse de 10 000 € remise au lauréat
par Véronique Wiesinger, directrice de la Fondation Alberto et Annette Giacometti
et les membres du Jury
Date et lieu à confirmer

FONDATION ALBERTO ET ANNETTE GIACOMETTI

8 rue du Grenier Saint-Lazare 75003 Paris
Tél. : +33 (0)1 44 54 52 44
Fax : +33 (0)1 44 54 25 50
www.fondation-giacometti.fr

RELATIONS PRESSE

Pour toute demande de visuel ou d'interview, contacter
Caroline Boudehen au + 33 1 43 20 12 13
prixannettegiacometti@communicart.fr

COMMUNIC'ART
L'AGENCE
CONSEIL EN
COMMUNICATION
DU MONDE
DE L'ART